

Demande d'occupation du domaine public pour l'année

Je soussigné(e) : de l'établissement.....
 situé.....N° téléphone

N° Siren.....code APE.....

souhaite occuper le domaine public pendant l'année pour y installer l'équipement commercial suivant :

Désignation	Nombre	Demande
Rôtissoire, Bac à glace	L x l x H	
Chevalet, stop trottoir, tourniquet, drapeaux, déco florale	Nombre	
Autres (ex tonneaux, étalages, bannes, joues, etc)	Nombre	
Terrasse	Détail	
Permanente et fermée (véranda)	L x l	
Non permanente ou sur plancher	L x l	
Sur stationnement	L x l	
Demande d'extension devant le commerce contigu	L x l	
Demande d'extension en contre terrasse	L x l	

Veuillez faire parvenir votre déclaration à :

Mairie de Bourg en Bresse, Service Réglementation Commerciale BP 90419 01012 Bourg en Bresse cedex
 ou par mail servicereglementationcommerciale@bourgenbresse.fr

Joindre la copie de : l'extrait kbis de moins de trois mois, la carte d'identité, l'assurance pour l'occupation du domaine public, la copie de la licence, un plan détaillé ou une illustration projetée.

Date :

Signature :

Rappel au règlement :

1. Toute terrasse supérieure à 15 m² sera obligatoirement délimitée par des claustras ou des bacs à plantes à la charge du commerçant
2. Le chevalet ou les étalages (bacs à glace, rôtissoires) devront être positionnés obligatoirement dans le périmètre accordé
3. Le paiement du droit de voirie est exigible dès la réception de la facture.
4. En cas de non-paiement ou non-respect du règlement, un courrier d'avertissement vous sera adressé et à défaut une sanction appliquée.

5. Les autorisations sont annuelles, personnelles, précaires, révocables et non transmissibles en cas de cession de commerce.
6. La propreté des terrasses est à la charge du commerçant
7. En période d'hiver, soit la terrasse reste en place et déployée, soit elle est remisee dans un local. En aucun cas, elle ne sera empilée sur le périmètre autorisé.